

PUBLICATION LE 31 juillet 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUÉ

AVIS

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**DURANCE LUBERON VERDON
AGGLOMÉRATION**

M. Camille GALTIER - Président

Hotel de ville

Place de l'Hôtel de ville

04100 Manosque

Tél : 04 92 70 34 72

SIRET 20003470000019

 **W** Correspondre avec l'Acheteur

Type de pouvoir adjudicateur : Agence/office régional(e) ou local(e)

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet **Contrat de concession de service public de transports publics de voyageurs et services de mobilité**

Type de marché Services

Mode Avis de concession

Lieu principal d'exécution FRL01 - Alpes-de-Haute-Provence

Lieu d'exécution Territoire de Durance Luberon Verdon Agglomération
04100 Manosque FRL01 - Alpes-de-Haute-Provence

Durée de la concession 108 mois
à compter du 01/09/27

Description Le Contrat aura pour objet de confier pendant une durée de 9 ans à compter du 1er septembre 2027, dans le respect de la réglementation en vigueur, l'exploitation des services suivants :

- Les services de transport urbain de lignes régulières ;
- Les services interurbains de lignes régulières ;
- Les services de transports scolaires ;
- Le service de navette de centre-ville de Manosque ;
- Le service de navette urbaine de Gréoux-les-Bains ;
- Les services de transport à destination des personnes à mobilité réduite (TPMR) ;
- Le service d'autopartage ;
- Le service de navette nocturne ;
- Le Contrat prévoit par ailleurs 4 options :
 - o Option 1 : Exploitation des services de transport autonome sur rail (Urbanloop).
 - o Option 2 : Exploitation d'un service de location de vélos en libre-service
 - o Option 3 : Création de la ligne « ITER-CADARACHE »
 - o Option 4 : Prolongement de la ligne ZAE Express jusqu'au PEM de Mirabeau

Le délégataire devra plus particulièrement :

- Mettre à disposition les véhicules pour assurer le service dans les modalités définies par le présent Contrat.
- Assurer l'exploitation du service public global de mobilité ;
- Assurer le financement et/ou la réalisation d'investissements et nécessaires aux services de mobilité ;
- Percevoir les recettes du service ;
- Supporter l'ensemble des charges directement liées à l'exécution du contrat dans le respect des normes comptables, fiscales et réglementaires en vigueur ;
- Mettre en place une organisation interne adaptée à la consistance du service (fonctions supports, exploitation, maintenance, sécurité réglementaire, direction, etc.) ;
- Mettre en œuvre une politique de marketing, gestion commerciale et de la communication pour développer la fréquentation, en lien avec l'autorité délégante ;
- Assurer chaque année l'inscription des usagers scolaires ;
- Mettre en œuvre des modalités adaptées d'informations voyageurs et les améliorer au cours de l'exécution du contrat ;
- Assurer un niveau optimal de qualité de service pour les usagers tout au long du contrat et assurer le suivi de la qualité ;
- assurer l'entretien et la maintenance du matériel et des biens mis à sa disposition par l'autorité délégante ;
- mettre à disposition les biens nécessaires aux services autres que ceux mis à disposition par l'autorité délégante, notamment le matériel et le système billettique et SAEIV ;
- Apporter à l'autorité délégante son conseil et son expertise pour améliorer le service public de transport urbain de voyageurs et des mobilités au cours de l'exécution du contrat ;
- Produire pour le compte de l'autorité délégante l'ensemble des informations de suivi de l'activité permettant son contrôle via la production de rapports mensuels et annuels et de toute information prévue au contrat (tableaux de bord de suivi mensuel, etc.).
- Anticiper l'évolution de l'offre de transport urbain de voyageurs et des mobilités pour s'adapter aux évolutions techniques et de périmètre d'organisation.
- Sous réserve des règles fixées par le contrat, le délégataire dispose de tous pouvoirs en ce qui concerne le choix et l'organisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Code CPV principal**60112000** - Services de transport routier publicCode CPV
complémentaire**60130000** - Services spécialisés de transport routier de passagers

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non

Forme

Division en lots : Non

Quantité ou étendue

Valeur estimée hors TVA : 83 700 000,00 €

Délégation

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Renseignements**Correspondre avec l'Acheteur****Documents**

- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Offres

Remise des offres le **30/10/26 à 12h00** au plus tard.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La consultation est menée conformément à la procédure décrite aux articles L. 3120-1 et suivants et R.3121-1 et suivants du Code de la Commande publique, ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants modifiés du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles L 1410-1 et suivants et L 1411-1 et suivants du CGCT et du règlement (CE) n°1370/2007 du 23 octobre 2007. Il s'agit d'une procédure "ouverte" qui implique la transmission de la candidature et de l'offre dans les conditions fixées par le règlement de la consultation. Une visite facultative du dépôt de bus mis à disposition est prévue.

Marché périodique :

Non

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Durance Luberon Verdon Agglomération

Mme Dufour

Service commande publique

Hôtel de Ville

04100 Manosque

Tél : 04 92 70 34 72

jdufour@dlva.fr

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille

22,24 rue Breteuil

13006 Marseille

Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87

greffe.ta-marseille@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Marseille

22,24 rue Breteuil

13006 Marseille

Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87

greffe.ta-marseille@juradm.fr

Envoi le 31/07/26 à la publication